



VILLE DE ARUE

Date de convocation  
08 février 2024

Date de séance  
15 février 2024

## Délibération du Conseil Municipal N°2024/01 du 15 février 2024

Portant acte de la tenue du débat sur les orientations générales  
du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget  
annexe des déchets ménagers de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-sept heures et trois minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	28
Procuration	05
Votants	33
Pour	29
Contre	00
Abstention	04

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA		X	Mme June FREELAND
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND	X		
M. Errol BENNETT	X		
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
M. Francis BONNO	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN	X		
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Taïana TEHEI	X		
M. Karl REGURON		X	Mme Teura IRITI
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heïmanu TERAÏ	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI		X	M Jérémie CHAINE
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI		X	M. Jacky BRYANT
Mme Eve VOHI	X		
M. Frédéric DAFNIET	X		
Mme Tahiapitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 709709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;
- Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 15 février 2024.

A la majorité des membres présents et représentés :

- Pour : 29
- Contre : 00
- Abstention : 04 (M. Frédéric DAFNIET ; Mme Tahiapitiani TIMAU ; M. Tepuanui SNOW ; M. Atonia MAITIA)

# Le Conseil Municipal adopte

**Article 1.** - Prend acte de la tenue, en ce jour, du débat sur les orientations générales de l'exercice 2024 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe des déchets ménagers.

**Article 2.** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3.** - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le ..... 20 FEV. 2024

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le ..... 20 FEV. 2024

Madame le Maire



Teura IRITI

## **Note explicative de synthèse de la délibération n°2024/01 du 15 février 2024**

**Portant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2024**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour les communes de 3.500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

A l'issue du Débat d'Orientation Budgétaire, nous devrions avoir déterminé les grandes masses budgétaires dans les deux sections ainsi que les projets significatifs à mener sur 2024.

Ces projets ont été établis en tenant compte du contexte politique, économique et social et des dépenses liées à la gestion de la commune.

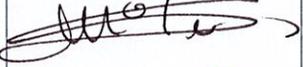
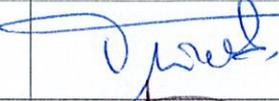
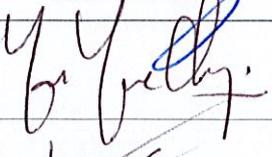
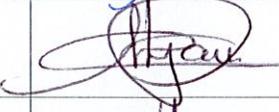
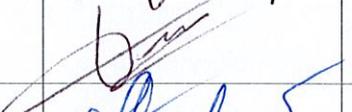
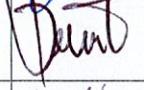
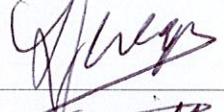
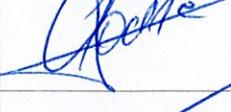
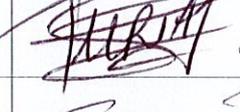
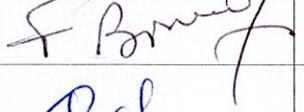
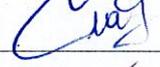
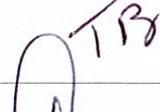
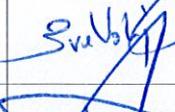
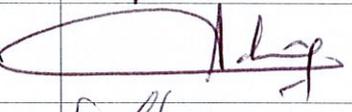
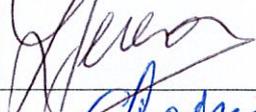
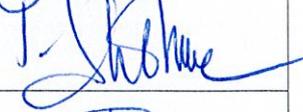
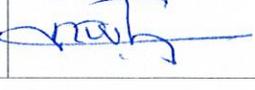
Afin de faciliter la gestion des 3 budgets et d'éviter d'être en manque de crédits, depuis 2012, il est proposé de voter un budget unique dans l'année. Celui-ci fera office de budget primitif et de budget supplémentaire. On aura ainsi :

- un budget unique principal,
- un budget unique annexe de l'eau,
- un budget unique annexe des déchets ménagers.

Toute modification budgétaire nécessaire en cours d'année, sera possible sur simple délibération.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

## Délibération n°2024/01 du 15 février 2024

Prénom - Nom	Emargement	Prénom - Nom	Emargement
M. Gilles TEAUNA donne procuration à Mme June FREELAND		Mme Taiana TEHEI	
Mme Vahinetua TUAHU		M. Karl REGURON donne procuration à Mme Teura IRITI	
M. Jacky BRYANT		Mme Mirella TEIKITOHE	
Mme Anna YON YUE CHONG		Mme Muriel LYAU	
M. Edgar TEHAHE		M. Heimanu TERAİ	
Mme June FREELAND		Mme Tehani YAO	
M. Errol BENNETT		M. Raanui ARIITAI	
Mme Laïza PEU		Mme Moeata MALINOWSKI donne procuration à M. Jérémie CHAINE	
Mme Turia ARAPA		M. Lémuel BROTHERS	
M. Francis BONNO		M. Hurimana TEIHO	
Mme Micheline BANNER		Mme Mélodie TEARIKI donne procuration à M. Jacky BRYANT	
Mme Bernadette VANE		Mme Eve VOHI	
M. Clet HAMBLIN		M. Frédéric DAFNIET	
M. Claudino TEHAMOANA		Mme Tahiapitiani TIMAU	
M. Yves TERIITAU donne procuration à Mme Laïza PEU		M. Tepuanui SNOW	
M. Jérémie CHAINE		M. Atonia MAITIA	



VILLE DE ARUE

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

# 2024

RAPPORT DE  
PRESENTATION

## SOMMAIRE

<b>I - PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>A) DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>B) DE NOS AMBITIONS, DE NOS CHOIX, C'EST ÉTAPE PAR ÉTAPE</b> .....	<b>2</b>
C.1) Un développement économique .....	2
C.2) La protection de nos ressources en eau, en qualité et quantité .....	3
C.3) La promotion de la qualité de vie.....	3
C.4) La valorisation du patrimoine culturel, historique, naturel .....	4
C.5) L'accueil des administrés dans de meilleures conditions .....	5
<b>II - LES GRANDES TENDANCES POUR L'ANNEE 2023</b> .....	<b>5</b>
<b>A) BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>5</b>
A.1) Les dotations du FIP .....	6
A.2) Les dotations de l'Etat .....	6
A.3) Excédent reporté.....	7
<b>B) BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>7</b>
B.1) Les dépenses de personnel .....	8
B.2) Autres dépenses de gestion.....	9
B.3) Provision pour dépréciation des comptes de tiers.....	9
<b>C) BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>10</b>
C.1) La dotation FIP non affectée .....	10
C.2) L'excédent reporté.....	10
<b>D) BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>11</b>
D.1) Les anciennes opérations .....	11
D.2) Les nouvelles opérations.....	11
<b>E) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>12</b>
E.1) Les produits pour services rendus.....	12
E.2) Dotations et participations.....	12
E.3) Excédent reporté.....	13
<b>F) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>13</b>
F.1) Les dépenses de personnel.....	13
F.2) Autres dépenses de gestion.....	14
F.3) Les dotations pour dépréciation.....	14
<b>G) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - RECETTES INVESTISSEMENT</b> .....	<b>15</b>
G.1) L'excédent reporté.....	15
<b>H) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - DEPENSES INVESTISSEMENT</b> .....	<b>15</b>
H.1) Les anciennes opérations.....	16
H.2) Les nouvelles opérations.....	16
<b>I) BUDGET ANNEXE DECHETS-RECETTES FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>16</b>
I.1) Les produits des services rendus.....	17
I.2) Dotations et participations.....	18
I.3) Excédent reporté.....	19
<b>J) BUDGET ANNEXE DECHETS - DEPENSES FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>19</b>
J.1) Les dépenses de personnel.....	20
J.2) Autres dépenses de gestion.....	20
<b>K) BUDGET ANNEXE DES DECHETS - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>21</b>
K.1) L'excédent reporté.....	21
<b>L) BUDGET ANNEXE DES DECHETS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>21</b>
L.1) Les anciennes opérations .....	22
L.2) Les nouvelles opérations.....	22
<b>V - CONCLUSION</b> .....	<b>23</b>

# I - PREAMBULE

## A) DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour les communes de 3.500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

A l'issue du Débat d'Orientation Budgétaire, notre Conseil devra avoir déterminé les projets à mener sur 2024, au travers des crédits à inscrire aux budgets 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ces projets ont été établis en tenant compte du contexte politique, économique et social ainsi que des prévisions de recettes induites et les dépenses liées à la gestion pour l'année 2024.

## B) DE NOS AMBITIONS, DE NOS CHOIX, C'EST ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le 4<sup>ème</sup> DOB depuis la nouvelle mandature de 2020 est l'outil de lisibilité au service des besoins de nos administrés, à moyen et long terme. Nous poursuivons leurs traductions en opportunités, et leur mise en œuvre circonstanciée comme explicitée précédemment.

Notre gestion s'appuiera sur des financements pérennes du Pays et de l'état. Les plans de relances du Pays, intitulé CAP 2025, celui nommé Horizon 2030, ainsi que celui désigné Objectifs 2040 seront sollicités. Nous ajouterons à ces dispositifs le partenariat noué depuis 16 mois, le Fond européen de développement, la Banque des territoires, l'Agence française de développement pour de grands investissements suite aux recommandations de la Chambre territoriale des comptes et des obligations du code général des collectivités : le schéma directeur de l'eau, la mise en place du traitement des eaux usées destiné aux grands consommateurs, le plan général d'aménagement...

Nous nous appuierons bien entendu sur nos capacités financières, l'expérience de nos ressources humaines et des moyens humains que nous renforcerons.

Cinq piliers, avec des objectifs attendus, avaient été adoptés par notre conseil au 1<sup>er</sup> exercice de notre majorité. Ils sont, plus que jamais ancrés dans la mandature.

### C.1) Un développement économique

La SAGEST a vocation à porter la mise en valeur de l'ancien terrain militaire. Nous proposons avec cet outil de donner une vision d'ensemble en intégrant le « versant » mer, avec les aménagements inhérents au complexe sportif, la marina, le motu, les bâtis du yacht club, le marché, la coopérative des pêcheurs... Le développement soutenable est à ce prix.

Voici un récapitulatif des montants dépensés sur les 3 dernières années ainsi que le prévisionnel pour cette année :

Opérations	2021	2022	2023	2024	TOTAL
RIMAPP - études	8 905 530	5 134 560			14 040 090
RIMAPP - travaux de démolition, dépollution et VRD	129 489 949	9 428 171	3 442 439	258 146 294	400 506 853
E ora oe ia tainui (opération Contrat de Ville)		1 105 740			1 105 740
<b>TOTAL PILIER 1</b>	<b>138 395 479</b>	<b>15 668 471</b>	<b>3 442 439</b>	<b>258 146 294</b>	<b>415 652 683</b>

## C.2) La protection de nos ressources en eau, en qualité et quantité

La commune se doit d'être exemplaire sur la gestion de cette ressource, pour que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent être fiers de cette richesse inestimable. L'étude pour un Schéma Directeur Général de l'Eau (SDGE) a été approuvée lors du conseil municipal d'octobre 2023 et permet de planifier les investissements. Des discussions ont été engagées avec le Pays pour actualiser la station d'épuration de Erima.

Voici un récapitulatif des montants dépensés sur les 3 dernières années ainsi que le prévisionnel pour cette année :

Opérations	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Remplacement d'électrochlorateurs, hydrostabilisateurs, pompes ...	13 497 611	11 428 809	8 638 717	9 274 129	42 839 266
Contribution au SIVU TEPARENUI	30 000 000	35 000 000	35 000 000	0	100 000 000
Contribution à la COM COM				35 000 000	35 000 000
Schéma directeur de l'eau	6 960 800		4 351 380	1 912 881	13 225 061
Rénovation / extension de réseau			15 207 269	25 000 000	40 207 269
<b>TOTAL PILIER 2</b>	<b>50 458 411</b>	<b>46 428 809</b>	<b>63 197 366</b>	<b>71 187 010</b>	<b>231 271 596</b>

## C.3) La promotion de la qualité de vie

Notre environnement naturel est exposé à des rejets d'eaux usées de toutes natures. Elles se déversent dans nos rivières et se retrouvent dans notre lagon. Avec la commune de Pirae, le SIVU a vocation d'études.

L'évolution vers un syndicat à vocations multiples s'est imposée pour répondre aux recommandations de la CTC. La convention de rejet des eaux usées dans la station de la commune de Papeete a été signée. Un accord sur le montant financier équitable entre les trois communes a été validé. Le SIVU dispose d'un personnel à temps plein pour activer le partenariat avec les organismes financiers. A notre échelle, il est essentiel pour notre commune de s'associer au programme de rénovation urbaine de la délégation à l'habitat et à la ville.

Voici un récapitulatif des montants dépensés sur les 3 dernières années ainsi que le prévisionnel pour cette année :

Opérations	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Défi 6ème	1 361 705				1 361 705
Jardins partagés Hotu Ora no Erima	20 403				20 403
Taati aroa no Arue	48 000				48 000
Extension des jardins partagés de Erima	1 441 620				1 441 620
Oro'a Matahiti	5 873 035				5 873 035
Acquisition de panneaux de basket pour les jeunes	406 000				406 000
E tautoo e tià ai - Tiens bon et ne lâches rien	832 632	1 756 219			2 588 851
Matuatua	1 033 813	513 737			1 547 550
To'u utuafare, to'u ia puai	464 570	1 813 775			2 278 345
Formation à la couture et à la menuiserie	2 107 812				2 107 812
Aratai utuafare - accompagnons nos familles	658 659				658 659
Nati Here	483 895	1 858 270			2 342 165
Projet de solidarité et d'autonomie à Erima	180 000	329 997			509 997
Ateliers théâtre	1 266 687				1 266 687
Programme sorties inter quartiers	823 837				823 837
Aménagement de l'espace de vie à To Tatou Fare	479 159	431 763	930 745		1 841 667
Je soutiens ma famille	915 000				915 000
Projet éducatif, sportif et culturel	21 071 267	21 693 226	18 357 424	21 864 723	82 986 640

Opérations	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Campagne de sensibilisation et stérilisation des chiens errants		1 633 760			1 633 760
Mieux vivre ensemble à Erima		2 349 612			2 349 612
Je suis acteur de mon quartier		2 032 732			2 032 732
Haere'a api		1 249 727			1 249 727
Programme d'actions communautaires à Tefaaaroa	1 080 272	2 994 849			4 075 121
Tiurai aroa		1 722 180			1 722 180
Fare ora		522 822	1 480 123	888 177	2 891 122
J'aime mon quartier (Erima autrement)			1 109 138	1 457 675	2 566 813
Hi'oraa api			7 345 380	7 091 802	14 437 182
Se former pour mieux travailler			2 254 638	2 254 638	4 509 276
Creart'ist, j'embellis			3 335 223	3 335 223	6 670 446
L'autonomie alimentaire			703 962	703 965	1 407 927
Subventions aux associations et sportifs individuels	12 781 419	19 508 220	21 530 220	25 000 000	78 819 859
<b>TOTAL PILIER 3</b>	<b>53 329 785</b>	<b>60 410 889</b>	<b>57 046 853</b>	<b>62 596 203</b>	<b>233 383 730</b>

#### C.4) La valorisation du patrimoine culturel, historique, naturel

Teporiōnuu, Papaōa aujourd'hui Arue dispose d'atouts tant par son passé avec des héros de légende connus au-delà de nos récifs, Hiro, Honoura à Teturoa, des navigateurs exceptionnels Tupaia, Mai, Ahutoru ou avec les premiers contacts avec les étrangers, Wallis, Cook, Blight, ou encore avec un environnement riche de ses toponymes, cet ensemble de « tāpaō » constituent une fierté pour nos « mātuatua » et des repères existentiels pour notre jeunesse.

La mise en valeur est nécessaire, car elle est fondamentale à la réconciliation intergénérationnelle. Affirmer son identité, c'est être apaisé avec sa culture dans un monde globalisé. Les manifestations culturelles, éducatives, sportives, de découvertes au complexe sportif, la création d'un espace culturel dans les jardins de la mairie ayant Tau matarii comme concept sont inscrites au calendrier perpétuel des événements annuels de la commune.

Voici un récapitulatif des montants dépensés sur les 3 dernières années ainsi que le prévisionnel pour cette année :

Opérations	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Tau Matarii - te matahi	1 596 582				1 596 582
Arue to'u aia	1 436 412	360 495			1 796 907
Projet éducatif, sportif et culturel	2 372 000	3 828 880	3 104 574	3 559 374	12 864 828
Tautai (pirogue et pêche)	434 198	405 120			839 318
Portrait vidéo	678 000				678 000
Matuatua	395 159	410 655			805 814
Blue climate (avec la fresque)		3 558 943			3 558 943
Fare potee (jardins mairie)		2 390 418			2 390 418
Programme culturel communal		5 225 141	1 416 445	1 209 566	7 851 152
Upa upa (ukulele)		1 387 991			1 387 991
Utuafare ora (action 2)		808 000			808 000
Heiva to'u ea			3 508 824	3 617 174	7 125 998
Carnaval 2023			2 948 030		2 948 030
Journée internationale des personnes âgées			373 993		373 993
<b>TOTAL PILIER 4</b>	<b>6 912 351</b>	<b>18 375 643</b>	<b>11 351 866</b>	<b>8 367 122</b>	<b>45 006 982</b>

### C.5) L'accueil des administrés dans de meilleures conditions

Il s'agit de bâtir une nouvelle mairie, à la hauteur des enjeux d'efficacité, et de la tradition de l'accueil de nos tupuna, « *Haere mai i te fare nei* » par son architecture. Son originalité sera d'être aussi un lieu de transmissions comme souligné tantôt et de savoirs faire en termes architectural, de visites, de découvertes de notre histoire à nos jours.

Voici un récapitulatif des montants dépensés sur les 3 dernières années ainsi que le prévisionnel pour cette année :

Opérations	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Abri mairie (fare potee)	124 726				124 726
Extension accueil - service des passeports	56 355				56 355
Réaménagement local face à Ahutoru (ancienne mairie) pour le social			4 267 954		4 267 954
Bitumage du complexe sportif			37 997 196		37 997 196
Travaux d'aménagement des bureaux RH			1 376 949	2 000 000	3 376 949
Déconstruction de la Saintonge				15 000 000	15 000 000
<b>TOTAL PILIER 5</b>	<b>181 081</b>	<b>0</b>	<b>43 642 099</b>	<b>17 000 000</b>	<b>60 823 180</b>

## II - LES GRANDES TENDANCES POUR L'ANNEE 2024

### A) BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes qui seront inscrites au budget de 2024 seront maintenues pour la plupart ou à la hausse pour certaines par rapport à celles du budget de 2023. En effet, l'excédent reporté diminuant de **88 MF** (prévision), il a fallu augmenter certaines recettes. Ainsi, le budget 2024 est inférieur de **62 MF** par rapport à celui de 2023 :

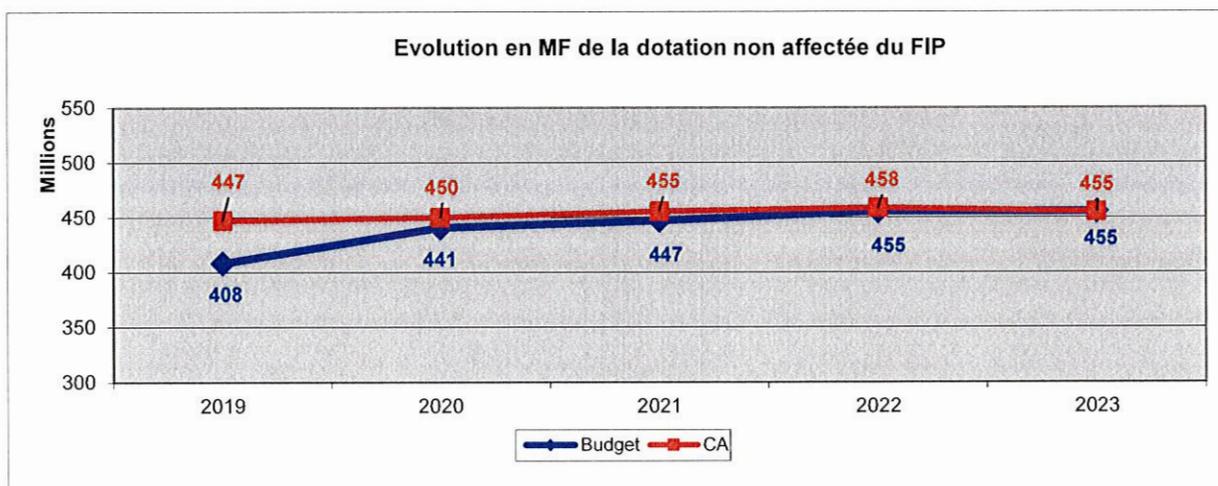
	Masse	Détail recettes	Budget 2023	Budget 2024	Variation
1	<u>Les dotations du FIP</u>				
	Maintien par rapport à 2023	748811 : Dotation non affectée	455 114 890 455 114 890	455 114 890 455 114 890	0 0
2	<u>Les dotations de l'Etat</u> Hausse des dotations	7411 : DGF	198 778 043	199 288 186	+ 510 143
		74128 : Dotat° aménagement	99 348 926	105 682 100	+ 6 333 174
		7485 : Dotation passeport	1 322 196	1 322 196	0
			299 449 165	306 292 482	+ 6 843 317
	<u>Les impôts et taxes indirects</u> Ces recettes sont les suivantes (hausse)	7336 : Droits de place	1 000 000	1 000 000	0
		7351 : Taxe électricité	90 000 000	90 000 000	0
		7362 : Taxe de séjour	5 000 000	7 000 000	+ 2 000 000
		73681 : Taxe publicité	4 000 000	4 000 000	0
		7381 : Centimes additio.	280 000 000	280 000 000	0
		7388 : Autres taxes	0	12 000 000	+ 12 000 000
		380 000 000	394 000 000	+ 14 000 000	

Masse	Détail recettes	Budget 2023	Budget 2024	Variation
<u>Les produits des services rendus</u>	7067 : Cantine scolaire	38 000 000	34 000 000	- 4 000 000
<u>Hausse des recettes par rapport à 2023</u>	70878 : Parts redevables	22 000 000	30 000 000	+ 8 000 000
	Autres produits divers :	4 400 000	4 400 000	0
		<b>64 400 000</b>	<b>68 400 000</b>	<b>+ 4 000 000</b>
<u>Divers produits</u>	- remb. rém. personnel	1 500 000	1 500 000	0
<u>Hausse</u>	- revenus immeubles	14 528 422	17 188 138	+ 2 659 716
	- opération d'ordre	6 836 300	5 504 490	- 1 331 810
	- remboursement SEFI	2 000 000	2 000 000	0
		<b>24 864 722</b>	<b>26 192 628</b>	<b>+ 1 327 906</b>
<b>3</b>	<u>Excédent reporté</u>	<b>553 171 223</b>	<b>465 000 000</b>	<b>- 88 171 223</b>
	<b>Total .....</b>	<b>1 777 000 000</b>	<b>1 715 000 000</b>	<b>- 62 000 000</b>

### A.1) Les dotations du FIP

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Dotation non affectée	455 114 890	455 114 890	0	0%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>455 114 890</b>	<b>455 114 890</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

A l'heure actuelle de la préparation du Débat d'Orientation Budgétaire de 2024, n'ayant pas d'information précise et indubitable concernant le versement effectif de la dotation FIP pour 2024, nous inscrirons alors le même montant que la dotation perçue en 2023, soit 455 MF.



### A.2) Les dotations de l'Etat

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Dotation globale de fonct.	198 778 043	199 288 186	+ 510 143	+ 0,3%
Dotation d'aménagement	99 348 926	105 682 100	+ 6 333 174	+ 6%
Dotation passeport	1 322 196	1 322 196	0	0%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>299 449 165</b>	<b>306 292 482</b>	<b>+ 6 843 317</b>	<b>+ 2%</b>

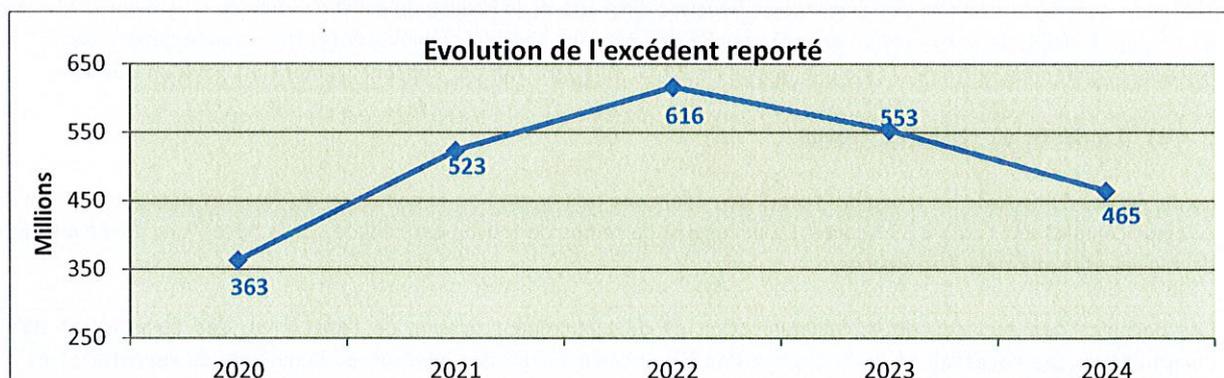
Les dotations de l'Etat pour 2024 n'étant pas encore connues à ce jour, nous inscrirons alors les mêmes montants que ceux attribués en 2023. Les montants perçus en 2023 étaient bien de 306,3 MF, cependant lors du vote du budget, nous ne connaissions pas les montants, et les ajustements n'ont pas été faits budgétairement par la suite car nous n'avions pas besoin d'inscrire de dépenses supplémentaires.

### A.3) Excédent reporté

Depuis 2012, nous adoptons un budget unique et reprenons par anticipation et provisoirement dans l'attente de la confirmation par le Trésor, les résultats prévisionnels de 2023 qui s'établissent comme suit :

Recettes 2023	1 363 308 441
Dépenses 2023	1 437 914 133
<b>Solde négatif 2023</b>	<b>- 74 605 692</b>
Excédent reporté de 2022	+ 553 171 223
<b>Excédent cumulé de 2023</b>	<b>+ 478 565 531</b>

L'excédent cumulé est provisoire (en attendant de pouvoir faire le pointage avec le trésor). Pour plus de facilité et par mesure de prudence, il est proposé de l'arrondir à la baisse à **465 MF**. Bien entendu, lors du vote du budget, l'excédent cumulé sera connu et donc rectifié à ce moment-là.



### B) BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En dépenses, le budget de 2024 est en augmentation de **90 MF** par rapport à celui de 2023 car en 2023, le budget était voté en suréquilibre (les recettes étaient supérieures aux dépenses).

	Masses	Budget 2023	Budget 2024	Variation
1	<u>Les dépenses de personnel</u> Maintien	805 000 000	805 000 000	0
2	<u>Les autres dépenses de gestion</u> Hausse de 0,3%	711 216 777	713 318 249	+ 2 101 472
	<u>Les amortissements</u> Hausse de 4%	66 052 000	68 800 000	+ 2 748 000
3	<u>La dotation aux provisions</u> Maintien	26 000 000	26 000 000	0
	<u>Les dépenses imprévues</u> Baisse de 100%	16 731 223	0	- 16 731 223
	<u>Le virement à la section d'investissement</u> Augmentation	0	101 881 751	+ 101 881 751
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 625 000 000</b>	<b>1 715 000 000</b>	<b>+ 90 000 000</b>

## B.1) Les dépenses de personnel

Les frais de personnel sont et resteront toujours le principal poste de dépenses. Au budget principal de 2024, ils représentent **47%** des dépenses totales de la section de fonctionnement contre **49%** en 2023.

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Autre personnel extérieur	30 000 000	30 000 000	0	0%
Cotisation au CGF	17 000 000	17 000 000	0	0%
Rémunération pers. Permanent	512 000 000	512 000 000	0	0%
Rémunération pers. Temporaire	78 000 000	78 000 000	0	0%
Cotisations CPS	160 000 000	160 000 000	0	0%
Cotisations assurance personnel	6 000 000	6 000 000	0	0%
Médecine du travail	2 000 000	2 000 000	0	0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>805 000 000</b>	<b>805 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

Pour l'année 2024, au budget principal, nous inscrivons donc le même montant qu'au budget de 2023 qui devrait être suffisant pour tenir compte des diverses embauches ainsi que de la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 puis au 1<sup>er</sup> juillet 2024, de la cotisation exceptionnelle des patrons pour soutenir la protection sociale généralisée et du nouveau régime indemnitaire. Il y a une marge de **21%**, soit **142 MF** par rapport au montant payé en 2023.

### a) La durée du temps de travail

La durée hebdomadaire de travail effectif de référence des agents de la commune de Arue et occupant un emploi à temps complet est fixée à 39 heures. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 755 heures.

Les horaires des services de la communication et développement urbain, de l'état civil, des finances et de la comptabilité, des recettes et de la gestion des biens communaux, des ressources humaines, du secrétariat et du secrétariat général sont les suivants :

- du lundi au jeudi : de 7h30 à 15h30,
- le vendredi : de 7h30 à 14h30.

Les horaires des services techniques municipaux sont les suivants :

- du lundi au jeudi : de 7h15 à 15h15,
- le vendredi : de 7h15 à 14h15.

Sauf pour la cellule transport scolaire :

#### A) en période scolaire :

- le lundi, mardi et jeudi : de 6h15 à 11h30 puis de 12h45 à 16h45,
- le mercredi : de 6h15 à 12h45,
- le vendredi : de 6h15 à 12h30.

#### B) en période de vacances :

- du lundi au jeudi : de 7h15 à 15h15,
- le vendredi : de 7h15 à 14h15.

Pour les femmes de service en écoles maternelles, élémentaires et au CJA :

#### A) en période scolaire :

- le lundi, mardi et jeudi : de 7h00 à 11h00 puis de 11h30 à 16h30 ou de 7h00 à 10h30 puis de 11h00 à 16h30,
- le mercredi : de 7h00 à 13h00,
- le vendredi : de 7h00 à 13h00.

#### B) en période de vacances :

- du lundi au jeudi : de 7h00 à 15h30,
- le vendredi : de 7h00 à 12h00.

Pour les femmes de service affectées à la mairie ou au dispensaire communal :

- du lundi au jeudi : de 6h30 à 14h30,
- le vendredi : de 6h30 à 13h30.

## B.2) Autres dépenses de gestion

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Achats et variations de stocks (a)	217 985 000	237 785 000	+ 19 800 000	+ 9%
Services extérieurs (b)	93 200 000	103 600 000	+ 10 400 000	+ 11%
Autres services extérieurs (c)	123 613 500	120 313 500	- 3 300 000	- 3%
Impôts et taxes (d)	160 000	160 000	0	0%
<b>Charges à caractère général (e)</b>	<b>434 958 500</b>	<b>461 858 500</b>	<b>+ 26 900 000</b>	<b>+ 6%</b>
Autres charges gestion courante (f)	263 483 437	238 684 909	- 24 798 528	- 9%
Charges exceptionnelles (g)	12 774 840	12 774 840	0	0%
<b>TOTAL DEPENSES (h)</b>	<b>711 216 777</b>	<b>713 318 249</b>	<b>+ 2 101 472</b>	<b>+ 0,3%</b>

(e) = a + b + c + d                      (h) = e + f + g

Les dépenses de gestion autres que les charges de personnel seront donc augmentées en 2024 de + 2 MF en tenant compte de ce qu'on a dépensé en 2023 en rajoutant une marge de 10% quand cela est possible.

Il est donc prévu d'inscrire au budget de 2024, une masse de crédits égale à 713 MF, au profit de ces frais de gestion alors qu'au budget de 2023, ils étaient de 711 MF, soit une différence de + 2 MF.

## B.3) Provision pour dépréciation des comptes de tiers

Les résultats budgétaires actuels cumulent des recettes dont une partie ne pourra être recouvrée. L'application du CGCT implique que la commune doit provisionner en fonction du risque financier encouru estimé. En effet, en application de l'article L2321-2 du CGCT, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans le cas suivant (article R2321-2 du CGCT) :

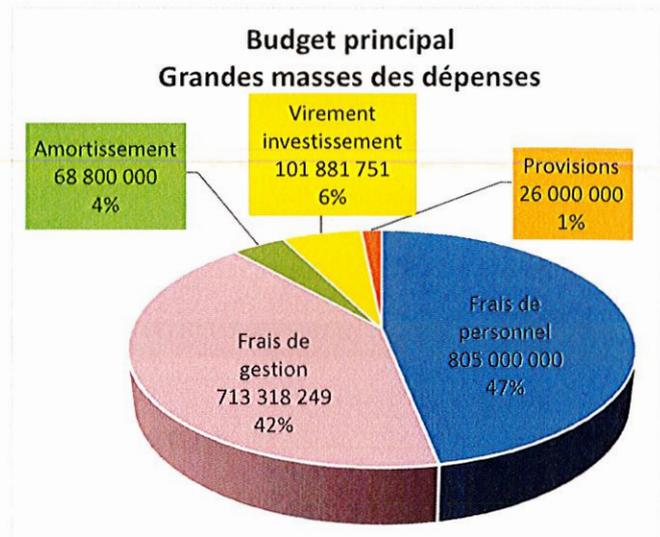
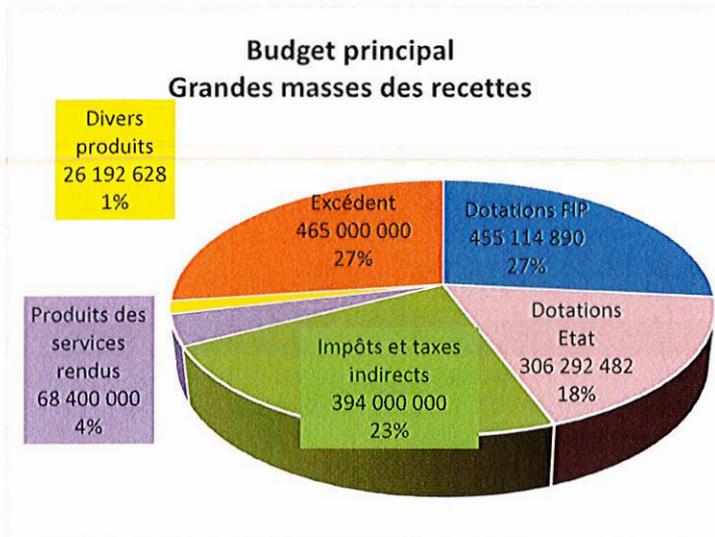
- « (...) lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. »

Il a été décidé à partir de 2016 de mettre en place ce principe de provisionnement pour couvrir le risque de ne pas recouvrer certaines factures émises. Le montant qui a été voté en conseil municipal est de 26 MF.

Par conséquent, un montant total de 182 MF a ainsi été provisionné de 2016 à 2023. Il est proposé de reconduire le même montant pour 2024, soit 26 MF.

Tableau des grandes masses budgétaires de fonctionnement du budget principal :

RECETTES FONCT.	F	%	DEPENSES FONCT.	F	%
DOTATIONS FIP	455 114 890	27	FRAIS PERSONNEL	805 000 000	47
DOTATIONS ETAT	306 292 482	18	FRAIS DE GESTION	713 318 249	42
IMPOTS - TAXES INDIRECTS	394 000 000	23	AMORTISSEMENTS	68 800 000	4
SERVICES RENDUS	68 400 000	4	PROVISIONS	26 000 000	1
DIVERS PRODUITS	26 192 628	1	VIREMENT INVEST.	101 881 751	6
EXCEDENT REPORTE	465 000 000	27			
<b>TOTAL</b>	<b>1 715 000 000</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 715 000 000</b>	<b>100</b>



## C) BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Voici un tableau récapitulatif par type de recettes :

	Masses	RAR 2023 (*)	Budget 2024	Total 2024
1	La dotation FIP non affectée	0	86 688 551	86 688 551
	Les subventions du Pays	0	1 190 317	1 190 317
	Les subventions de l'Etat	0	185 563 382	185 563 382
	Les subventions FIP	0	3 039 823	3 039 823
	Les amortissements	0	68 800 000	68 800 000
	Le virement du fonctionnement	0	101 881 751	101 881 751
2	Excédent reporté	0	295 000 000	295 000 000
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>742 163 824</b>	<b>742 163 824</b>

(\*) RAR : Restes à réaliser de l'exercice précédent

Les subventions seront détaillées dans le rapport de présentation des budgets uniques.

### C.1) La dotation FIP non affectée

Comme expliqué en section de fonctionnement, à l'heure où ce rapport est rédigé, nous n'avons aucune confirmation du montant des dotations du FIP pour 2024. Nous inscrirons donc les mêmes montants que ceux perçus en 2023.

### C.2) L'excédent reporté

Les résultats prévisionnels d'investissement de 2023 se présentent comme suit :

Recettes 2023	181 565 916
Dépenses 2023	222 389 755
<b>Solde négatif 2023</b>	<b>- 40 823 839</b>
Excédent reporté de 2022	+ 342 865 603
<b>Excédent cumulé de 2023</b>	<b>+ 302 041 764</b>

Pour plus de facilité et comme il s'agit de chiffres prévisionnels, nous arrondirons le montant de l'excédent cumulé de 2023 à 295 MF.

## D) BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Masses	RAR 2023	Budget 2024	Total 2024
1	Les anciennes opérations	73 359 581	425 150 470	498 510 051
2	Les nouvelles opérations	0	126 651 208	126 651 208
	Subventions d'équilibre	0	106 498 075	106 498 075
	Divers	0	10 504 490	10 504 490
	<b>Total .....</b>	<b>73 359 581</b>	<b>668 804 243</b>	<b>742 163 824</b>

### D.1) Les anciennes opérations

Les montants sont à titre indicatif car les chiffres seront retravaillés pour le vote du budget :

Opération	Libellé	RAR 2023	Budget 2024	Total 2024
2015/33	Aménagement du terrain de Hirione (Vaipoopoo)	12 659 024		12 659 024
2017/06	Extension cimetière - Tranche 2 - études	5 192 687	122 201 144	127 393 831
2018/14	Panneaux photovoltaïques STM	1 050 674	10 949 326	12 000 000
2020/15	Enrochement Erima îlot G		40 000 000	40 000 000
2021/07	Travaux de bitumage Erima - études		5 000 000	5 000 000
2021/09	Aménagement du site Opupu	2 734 860		2 734 860
2022/01	Investissements communaux	5 251 820		5 251 820
2022/07	Aménagement du RIMAPP - phase 2	26 146 294	232 000 000	258 146 294
2023/01	Investissements communaux	6 642 346		6 642 346
2023/05	Achat de 2 scooters et 15 casques pour la PM	1 942 000		1 942 000
2023/06	Achat d'un combiné menuiserie	3 621 769		3 621 769
2023/08	Déconstruction de la Saintonge		15 000 000	15 000 000
2023/14	Reprofilage route Erima	2 943 707		2 943 707
2023/17	Réhabilitation du quai des pêcheurs	5 174 400		5 174 400
<b>TOTAL ANCIENNES OPERATIONS</b>		<b>73 359 581</b>	<b>425 150 470</b>	<b>498 510 051</b>

### D.2) Les nouvelles opérations

Thème	TOTAL 2024
Investissements communaux (ordi, mobilier, clim, débroussailluses ...)	30 000 000
Achat de logiciels	3 000 000
Extension de l'éclairage public	3 000 000
Achat de véhicules commuanux	37 000 000
Modernisation et développement du CTA	22 651 208
Sécurisation des talus (Terua, mairie)	31 000 000
<b>TOTAL NOUVELLES OPERATIONS</b>	<b>126 651 208</b>

Tableau des grandes masses budgétaires de la section d'investissement du budget principal :

RECETTES INVEST.			DEPENSES INVEST.		
	F	%		F	%
DOTATIONS FIP	86 688 551	12	ANCIENNES OPERATIONS	498 510 051	67
SUBVENTIONS ETAT	185 563 382	25	NOUVELLES OPERATIONS	126 651 208	17
SUBVENTIONS PAYS	1 190 317	0	SUBVENTION D'EQUILIBRE	106 498 075	14
SUBVENTIONS FIP	3 039 823	0	DIVERS	10 504 490	1
AMORTISSEMENTS	68 800 000	9			
VIREMENT DU FONCT.	101 881 751	14			
EXCEDENT REPORTE	295 000 000	40			
<b>TOTAL</b>	<b>742 163 824</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>742 163 824</b>	<b>100</b>

## E) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget annexe de l'eau, comme son nom l'indique est un budget où l'on trouve toutes les opérations concernant uniquement le service de l'eau aussi bien au niveau des recettes que des dépenses. Ainsi, le budget de 2024 est égal à celui de 2023, soit 222 MF :

	Masses	Détail recettes	Budget 2023	Budget 2024	Variation
1	Les produits des services rendus	7011 : Redevances Eau	120 000 000	126 000 000	+ 6 000 000
2	Dotations et participations	74748 : Subvention d'équilibre	52 071 357	11 000 500	- 41 070 857
	Divers produits	777 : quote-part subvention	11 774 000	14 999 500	+ 3 225 500
3	Excédent reporté		38 154 643	70 000 000	+ 31 845 357
		<b>Total</b> .....	<b>222 000 000</b>	<b>222 000 000</b>	<b>0</b>

### E.1) Les produits pour services rendus

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Redevance eau	120 000 000	126 000 000	+ 6 000 000	+ 5%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>120 000 000</b>	<b>126 000 000</b>	<b>+ 6 000 000</b>	<b>+ 5%</b>

La dernière augmentation des redevances en eau a eu lieu en 2016, soit depuis 7 ans. Considérant les coûts d'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable, le programme d'investissement défini jusqu'en 2032 et l'obligation d'équilibre du budget annexe, une révision du mode de tarification et de la redevance sur l'eau doit être approuvée prochainement. L'augmentation n'a pas encore été calculée. Par contre, au vu du montant émis en 2023 de 130 MF, on peut déjà augmenter de 6 MF le montant inscrit au budget.

### E.2) Dotations et participations

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Subvention d'équilibre	52 071 357	11 000 500	- 41 070 857	- 79%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>52 071 357</b>	<b>11 000 500</b>	<b>- 41 070 857</b>	<b>- 79%</b>

Non seulement, le CGCT nous impose de créer un budget annexe de l'eau mais il nous impose aussi que ce budget soit équilibré par les recettes de ce service.

Or, nos dépenses sont supérieures à nos recettes et c'est le cas pour toutes les autres communes. Pour pouvoir équilibrer notre budget annexe de l'eau, nous sommes donc obligés d'équilibrer nos recettes par une subvention d'équilibre venant du budget principal.

Au budget de 2024, la subvention d'équilibre, également appelée « le déficit », s'élève à **11 MF** et est inférieure de **41 MF** par rapport à celle de 2023 car d'une part, l'excédent reporté a augmenté de **32 MF** et d'autre part, d'autres recettes ont augmenté (redevances d'eau ...).

### E.3) Excédent reporté

Depuis 2012, nous adoptons un budget unique et reprenons par anticipation et provisoirement dans l'attente de la confirmation par le Trésor, les résultats prévisionnels de 2023 qui s'établissent comme suit :

Recettes 2023	196 833 004
Dépenses 2023	156 623 171
<b>Solde positif 2023</b>	<b>+ 40 209 833</b>
Excédent reporté de 2023	+ 38 154 643
<b>Excédent cumulé de 2024</b>	<b>+ 78 364 476</b>

L'excédent cumulé est provisoire en attendant de pouvoir faire le pointage avec le trésor. Pour plus de facilité et par mesure de prudence, il est proposé de l'arrondir à la baisse à **70 MF**. Bien entendu, lors du vote du budget, l'excédent cumulé sera connu et donc rectifié à ce moment-là.

## F) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Masses	Budget 2023	Budget 2024	Variation
1	<u>Les dépenses de personnel</u> Maintien	22 255 000	22 255 000	0
2	<u>Les autres dépenses de gestion</u> Hausse de 3%	165 744 500	171 289 500	+ 5 545 000
	<u>Les dotations pour dépréciation</u> Maintien	21 100 000	21 100 000	0
	<u>Les amortissements</u> Augmentation de 21%	6 100 000	7 355 500	+ 1 255 500
	<u>Les dépenses imprévues</u> Baisse de 100%	6 800 500	0	- 6 800 500
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>222 000 000</b>	<b>222 000 000</b>	<b>0</b>

### F.1) Les dépenses de personnel

Comme pour le budget principal, ont été inscrits au budget annexe de l'eau les crédits nécessaires pour toute l'année 2024 en tenant compte de l'embauche d'un chef d'équipe, de la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 puis au 1<sup>er</sup> juillet 2024, de la cotisation exceptionnelle des patrons pour soutenir la protection sociale généralisée et du nouveau régime indemnitaire.

De ce fait, c'est une équipe de 2 agents des services techniques employés aux opérations hydrauliques ainsi que le régisseur qui sont affectés au service de l'eau.

Ainsi, les crédits inscrits seront identiques à ceux de 2023 car il est prévu d'embaucher deux agents qui ne l'ont pas été l'année dernière mais avaient déjà été budgétisés en 2023. Cette masse salariale représente donc **10%** du budget total de l'eau (pareil en 2023).

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Cotisation au CGF	120 000	120 000	0	0%
Rémunération pers. Permanent	17 000 000	17 000 000	0	0%
Cotisations CPS	5 000 000	5 000 000	0	0%
Cotisations assurance personnel	85 000	85 000	0	0%
Médecine du travail	50 000	50 000	0	0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>22 255 000</b>	<b>22 255 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

## F.2) Autres dépenses de gestion

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Achats et variations de stocks	74 305 000	77 200 000	+ 2 895 000	+ 4%
Services extérieurs	80 225 000	82 785 000	+ 2 560 000	+ 3%
Autres services extérieurs	3 314 500	3 464 500	+ 150 000	+ 4%
<b>Charges à caractère général</b>	<b>157 844 500</b>	<b>163 449 500</b>	<b>+ 5 605 000</b>	<b>+ 4%</b>
Autres charges de gestion courante	1 000 000	1 000 000	0	0%
Charges financières	900 000	840 000	- 60 000	- 7%
Charges exceptionnelles	6 000 000	6 000 000	0	0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>165 744 500</b>	<b>171 289 500</b>	<b>+ 5 545 000</b>	<b>+ 3 %</b>

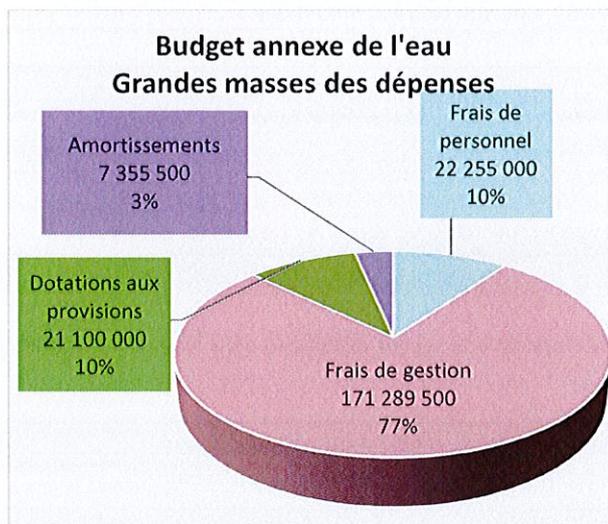
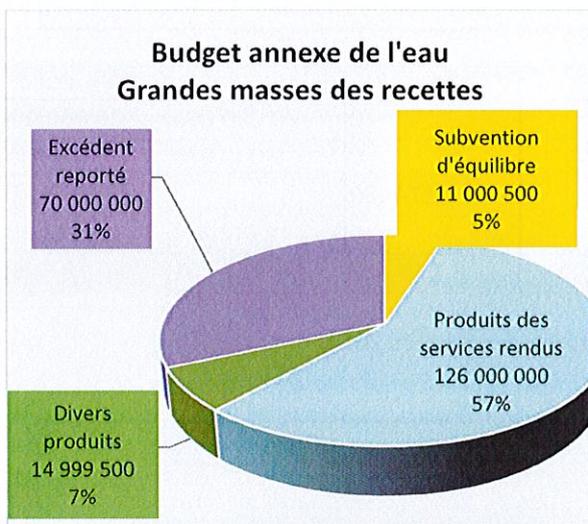
## F.3) Les dotations pour dépréciation

Comme expliqué précédemment pour le budget principal, il a été décidé à partir de 2016 de mettre en place un principe de provisionnement pour couvrir le risque de ne pas recouvrer certaines factures émises. Le montant qui a été voté en conseil municipal est de **3 MF**.

Par conséquent, un montant total de **78 MF** a ainsi été provisionné pour le budget de l'eau de 2016 à 2023. Pour cette année, on inscrit le même montant qu'en 2023, soit **21,1 MF**.

Tableau des grandes masses budgétaires de fonctionnement du **budget annexe de l'eau** :

RECETTES FONCT.	F	%	DEPENSES FONCT.	F	%
SERVICES RENDUS	126 000 000	57	FRAIS PERSONNEL	22 255 000	10
SUBVENTION D'EQUILIBRE	11 000 500	5	FRAIS GESTION	171 289 500	77
OPERATIONS D'ORDRE	14 999 500	6	AMORTISSEMENTS	7 355 500	3
EXCEDENT REPORTE	70 000 000	32	DOTAT° PROVISIONS	21 100 000	10
<b>TOTAL</b>	<b>222 000 000</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>222 000 000</b>	<b>100</b>



## G) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - RECETTES INVESTISSEMENT

Masses	RAR 2023	Budget 2024	Total 2024
La subvention d'équilibre	0	49 644 500	49 644 500
Les opérations compte tiers	0	5 000 000	5 000 000
Les amortissements	0	7 355 500	7 355 500
1 Excédent reporté	0	38 000 000	38 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>

### G.1) L'excédent reporté

Les résultats prévisionnels de 2023 de la section d'investissement du budget de l'eau se présentent ainsi :

Recettes 2023	71 547 679
Dépenses 2023	55 164 264
<b>Solde positif 2023</b>	<b>+ 16 383 415</b>
Excédent reporté de 2022	+ 24 377 792
<b>Excédent cumulé de 2023</b>	<b>+ 40 761 207</b>

Par mesure de prudence, nous arrondirons l'excédent à **38 MF**.

## H) BUDGET ANNEXE DE L'EAU - DEPENSES INVESTISSEMENT

Masses	RAR 2023	Budget 2024	Total 2024
1 Les anciennes opérations	4 274 129	26 912 881	31 187 010
2 Les nouvelles opérations	0	35 000 000	35 000 000
Le remboursement emprunts		12 862 000	12 862 000
Les opérations compte tiers	951 490	5 000 000	5 951 490
Les opérations d'ordre		14 999 500	14 999 500
<b>Total</b>	<b>5 225 619</b>	<b>94 774 381</b>	<b>100 000 000</b>

## H.1) Les anciennes opérations

Opération	Libellé	RAR 2023	Budget 2024	Total 2024
2021/14	Rénovation AEP servitude Marcillac	0	20 000 000	20 000 000
2021/16	Extension réseau servitude Alexandre BONNO	0	5 000 000	5 000 000
2022/04	Investissements divers pour l'eau	4 274 129	0	4 274 129
2023/15	Mise en place du schéma directeur	0	1 912 881	1 912 881
<b>TOTAL ANCIENNES OPERATIONS</b>		<b>4 274 129</b>	<b>26 912 881</b>	<b>31 187 010</b>

Les opérations seront détaillées dans le rapport de présentation des budgets 2024.

## H.2) Les nouvelles opérations

Thème	Budget 2024
Préconisation de la Polynésienne des Eaux	5 000 000
Sécurisation des talus (Erima côte 220, bassin Tamahana)	30 000 000
<b>Total nouveaux projets</b>	<b>35 000 000</b>

Tableau des grandes masses budgétaires de la section d'investissement du budget annexe de l'eau :

RECETTES INVEST.			DEPENSES INVEST.		
	F	%		F	%
SUBVENTION EQUILIBRE	49 644 500	50	ANCIENNES OPERATIONS	31 187 010	31
OPERATIONS CPT TERS	5 000 000	5	NOUVELLES OPERATIONS	35 000 000	35
AMORTISSEMENTS	7 355 500	7	REMBOURSEMENT EMPRUNT	12 862 000	13
EXCEDENT REPORTE	38 000 000	38	OPERATIONS CPT TERS	5 951 490	6
			OPERATIONS D'ORDRE	14 999 500	15
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100</b>

## I) BUDGET ANNEXE DECHETS-RECETTES FONCTIONNEMENT

Le budget annexe des déchets ménagers est un budget consacré uniquement à toutes les opérations relevant du domaine des déchets ménagers tant au niveau des recettes que des dépenses. Ainsi, le budget de 2024 sera supérieur de **11 MF** par rapport au budget de 2023, soit un total de **225 MF** :

	Masses	Détail recettes	Budget 2023	Budget 2024	Variation
1	Les produits des services rendus	7013 : Vente produits	1 000 000	0	- 1 000 000
		70611 : Redevance OM	90 000 000	100 000 000	+ 10 000 000
		70876 : Remboursement frais	0	28 855 041	+ 28 855 041
			91 000 000	128 855 041	+ 37 855 041
2	Dotations et participations	74748 : Subvention d'équilibre	54 162 080	62 934 409	+ 8 772 329
		777 : Reprise subvent.	10 531 000	7 860 550	- 2 670 450
	Atténuations de charges	6419 : Remb. sur rém. du personnel	350 000	350 000	0
	Excédent reporté		57 956 920	25 000 000	- 32 956 920
		<b>Total</b>	<b>214 000 000</b>	<b>225 000 000</b>	<b>+ 11 000 000</b>

## I.1) Les produits des services rendus

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Vente de produits résiduels	1 000 000	0	- 1 000 000	- 100%
Redevance d'enlèvement des ordures	90 000 000	100 000 000	+ 10 000 000	+ 11%
Remboursement de frais	0	28 855 041	+ 28 855 041	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>91 000 000</b>	<b>128 855 041</b>	<b>+ 37 855 041</b>	<b>+ 42%</b>

### I.1.1) Vente de produits résiduels

Dans le cadre de la création d'une Communauté de Communes en Polynésie française, dénommée TEPORIONU'U, il est projeté le transfert d'une partie des compétences de services environnementaux suivants des Communes de Papeete, Pirae et Arue :

- la collecte et du traitement des déchets végétaux,
- l'assainissement des eaux usées.

Dans le cadre de ce transfert de compétences, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté est vouée à se substituer intégralement et de plein droit aux structures préexistantes. Ainsi, à cette date, la compétence des déchets végétaux et la compétence de l'assainissement seront transférées à la Communauté.

Cependant, il a été convenu de conserver la gestion des usagers du service au niveau de chaque commune. En effet, celles-ci demeurant compétentes pour la facturation et l'encaissement des redevances des ordures ménagères (compétence non transférée), il apparaît efficient de leur confier, en plus, la facturation du service public déchets végétaux, ainsi que les opérations associées.

Ainsi, malgré le transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune continuera d'assumer matériellement l'exécution de prestations se rattachant à la compétence transférée. Au plan matériel, l'exécution de ces prestations seront assurées par les ressources, matérielles et humaines, de la commune, qui ne sont pas transférées.

Toutefois, la Communauté conserve la qualité d'autorité organisatrice de la compétence avec les attributs qui lui sont attachés et une partie des recettes reçues par la commune lui sera reversée.

Par ailleurs, pour assurer au mieux la continuité de service public, la commune de ARUE poursuivra, avec les moyens dont elle dispose déjà, la prise en charge du service de collecte des déchets végétaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, à titre exceptionnel et transitoire.

Ce transfert de compétences à la Communauté entraîne donc le transfert du marché avec Technival concernant le traitement des déchets verts avec le rachat de broyat. De ce fait, cette recette ne transitera plus par la commune, d'où le retrait d'1 MF par rapport à 2023.

### I.1.2) Redevance d'enlèvement des ordures

Tout comme pour les redevances en eau, la dernière augmentation des redevances des déchets a eu lieu en 2009. Chaque année le rapport des déchets met en évidence le déficit du service, il indique certaines pistes d'optimisation, dont celle d'une nouvelle réflexion sur son fonctionnement afin de diminuer les coûts.

Le coût du service de 2022 était de 249 MF, les recettes de 123 MF, ce qui génère un déficit de 126 MF. La réflexion sur une nouvelle organisation du service est donc inéluctable.

L'idée générale de la refonte du service se base sur une étude réalisée en 2012 puis réactualisée en 2017, qui a mis en évidence la nécessité de réduire les coûts et la revalorisation de la redevance du service. Celle-ci va nous permettre de réaliser des économies en termes de coût au niveau du carburant, du traitement des déchets, de l'utilisation de nos camions et elle viendra également soulager le personnel de ce secteur.

La finalité est de proposer une tarification au litrage du bac, plus équitable, mais aussi de tendre vers l'équilibre du service dans les 10 années à venir.

Ainsi, une refonte du service de collecte des déchets et la revalorisation des redevances de collecte et traitement des déchets des ménagers au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a été approuvée lors du conseil municipal du 26 octobre 2023.

L'augmentation est d'environ **16%** pour les usagers domestiques et devrait générer une recette supplémentaire de **9,6 MF** pour l'exercice 2024. Concernant les usagers non domestiques, on prévoit une hausse de **37 MF**, soit + **39%** mais dans la mesure où tout le monde souscrirait au service. Par mesure de prudence, et d'autant plus que nous ne sommes pas certains que les usagers non domestiques vont conventionner avec la commune, nous inscrivons seulement **10 MF** de plus qu'en 2023.

### I.1.3) Remboursement de frais

Comme expliqué précédemment, la commune poursuivra, avec les moyens dont elle dispose déjà, la prise en charge du service de collecte des déchets végétaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, à titre exceptionnel et transitoire.

Pour ce faire, une convention de prestations de services entre la communauté de communes et la commune de Arue a été signée en novembre 2023 et a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles ces prestations seront réalisées. Il s'agit d'une convention de gestion, qui prévoit que la Communauté peut confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs Communes membres. Ainsi, la commune est appelée à réaliser des prestations pour le compte de la Communauté, qui en demeure responsable.

Conformément aux textes en vigueur, ces prestations ont un caractère limité et circonscrit par rapport à la compétence transférée.

L'exécution des prestations « au nom et pour le compte » de la Communauté entraîne un remboursement par celle-ci des frais engagés par la commune.

La convention de gestion doit être établie de sorte que la rémunération du coût du service soit exclusive de toute forme de bénéfice ou tout autre élément conduisant à une intervention à des fins lucratives.

De ce fait, la Communauté versera à la commune :

- **25 MF** pour que la commune assure la collecte des déchets végétaux,
- **3,9 MF** pour la gestion des usagers du service (facturation, encaissement, relances ...).

### I.2) Dotations et participations

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Subvention d'équilibre	54 162 080	62 934 409	+ 8 772 329	+ 16%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>54 162 080</b>	<b>62 934 409</b>	<b>+ 8 772 329</b>	<b>+ 16%</b>

La totalité des dépenses de fonctionnement (hors traitement des déchets) nécessaires pour 2023 a été inscrite au budget annexe.

Ainsi, ces dernières étant supérieures à nos recettes, il y a lieu d'équilibrer le budget annexe par une subvention d'équilibre de **63 MF** venant du budget principal. Celle-ci représente tout de même **28%** du budget annexe des déchets et est supérieure par rapport à celle de 2023 du fait de la hausse des dépenses pour **11MF** (explications ci-dessous dans la partie dépenses).

### I.3) Excédent reporté

Depuis 2012, nous adoptons un budget unique et reprenons par anticipation et provisoirement dans l'attente de la confirmation par le Trésor, les résultats prévisionnels de 2023 qui s'établissent comme suit :

Recettes 2023	161 535 561
Dépenses 2023	188 273 094
<b>Solde négatif 2023</b>	<b>- 26 737 533</b>
Excédent reporté de 2022	+ 57 956 920
<b>Excédent cumulé de 2023</b>	<b>+ 31 219 387</b>

L'excédent cumulé est provisoire en attendant de pouvoir faire le pointage avec le trésor. Pour plus de facilité et par mesure de prudence, il est proposé de l'arrondir à la baisse à **25 MF**. Bien entendu, lors du vote du budget, l'excédent cumulé devrait être connu et donc rectifié à ce moment-là.

### J) BUDGET ANNEXE DECHETS - DEPENSES FONCTIONNEMENT

	Masse	Budget 2023	Budget 2024	Variation
1	<u>Les dépenses de personnel</u> Maintien	109 500 000	109 500 000	0
2	<u>Les autres dépenses de gestion</u> Hausse de 18%	74 060 000	87 392 000	+ 13 332 000
	<u>Les amortissements</u> Hausse de 1%	8 760 300	8 808 800	+ 48 500
	<u>La dotation aux provisions</u> Maintien	18 000 000	18 000 000	0
	<u>Les dépenses imprévues</u> Baisse de 65%	3 679 700	1 299 200	- 2 380 500
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>214 000 000</b>	<b>225 000 000</b>	<b>+ 11 000 000</b>

La hausse de **11 MF** par rapport à 2023 s'explique par notre contribution à la Com Com pour le traitement des déchets verts. Bien que le marché avec Technival lui soit transféré, et donc, que nous n'ayons plus cette dépense, on doit reverser une partie de nos recettes à la Com Com.

Cette participation est calculée sur la base du coût d'exploitation du service de l'année N, selon le tableau ci-après :

	PAPEETE	PIRAE	ARUE
Participation (33% redevance)	108 693 977 F	38 701 284 F	30 494 276 F
Participation (clé mixte 50% pop + 50% tonnage)	33 074 110 F	24 348 811 F	13 721 711 F
<b>PARTICIPATION DES COMMUNES</b>	<b>141 768 087 F</b>	<b>63 050 095 F</b>	<b>44 215 987 F</b>

## J.1) Les dépenses de personnel

Comme pour le budget principal et le budget annexe de l'eau, les crédits nécessaires au paiement des rémunérations des agents de ce service, pour toute l'année 2024, sont inscrits et donc assurés. Les crédits sont du même niveau que ceux de 2023 et devraient être suffisant pour terminer l'année. Sont ainsi affectés à ce service 26 agents détaillés comme suit :

- un agent du bureau des taxes,
- 23 agents des cellules « déchets ménagers » et « déchets verts et encombrants »,
- la messagère du tri,
- le responsable du Département « environnement ».

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Cotisations au CGF	2 000 000	2 000 000	0	0%
Rémunération pers. Permanent	80 000 000	80 000 000	0	0%
Cotisations CPS	26 000 000	26 000 000	0	0%
Cotisations assurance personnel	1 300 000	1 300 000	0	0%
Médecine du travail	200 000	200 000	0	0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>109 500 000</b>	<b>109 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

On constate ainsi la masse importante des charges de personnel qui représentent :

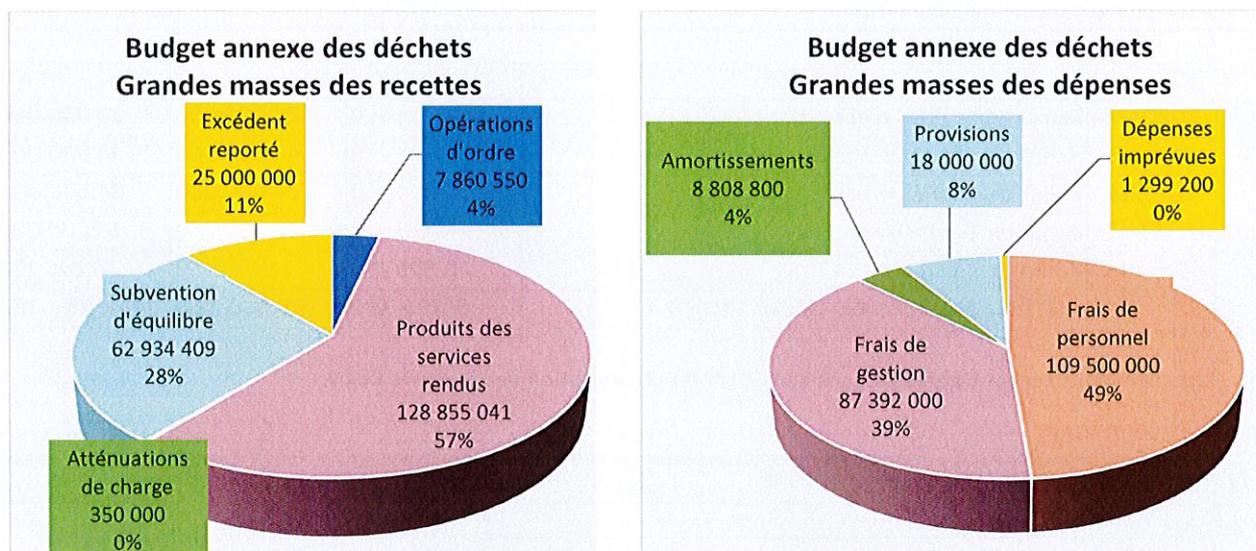
- 49% du budget total des ordures ménagères contre 10% pour le budget de l'eau.

## J.2) Autres dépenses de gestion

Libellé	Budget 2023	Budget 2024	Delta	Variation
Achats et variations de stocks	16 522 000	17 304 000	+ 782 000	+ 5%
Services extérieurs	53 750 000	21 300 000	- 32 450 000	- 60%
Autres services extérieurs	1 738 000	1 738 000	0	0%
<b>Charges à caractère général</b>	<b>72 010 000</b>	<b>40 342 000</b>	<b>- 31 668 000</b>	<b>- 44%</b>
Autres charges de gestion courante	1 000 000	46 000 000	+ 45 000 000	+ 4 500%
Charges exceptionnelles	1 050 000	1 050 000	0	05%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>74 060 000</b>	<b>87 392 000</b>	<b>+ 13 332 000</b>	<b>+ 18%</b>

Tableau des grandes masses budgétaires de fonctionnement du budget annexe des déchets ménagers :

RECETTES FONCT.	F	%	DEPENSES FONCT.	F	%
PDTs SERVICES RENDUS	128 855 041	57	FRAIS PERSONNEL	109 500 000	49
SUBVENTION EQUILIBRE	62 934 409	28	FRAIS GESTION	87 392 000	39
OPERATIONS D'ORDRE	7 860 550	4	AMORTISSEMENTS	8 808 800	4
ATTENUAT° CHARGES	350 000	0	PROVISION	18 000 000	8
EXCEDENT REPORTE	25 000 000	11	DEPENSES IMPREVUES	1 299 200	1
<b>TOTAL</b>	<b>225 000 000</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>225 000 000</b>	<b>100</b>



## K) BUDGET ANNEXE DES DECHETS - RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Masses	RAR 2023	Budget 2024	Total 2024
	La subvention d'équilibre	0	56 853 575	56 853 575
	Les amortissements	0	8 808 800	8 808 800
	Les subventions DETR	0	16 907 625	16 907 625
	Les subventions DDC	0	3 430 000	3 430 000
<b>1</b>	L'excédent reporté	0	35 000 000	35 000 000
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>121 000 000</b>	<b>121 000 000</b>

Les subventions seront détaillées dans le rapport de présentation des budgets uniques.

### K.1) L'excédent reporté

Les résultats prévisionnels d'investissement de 2023 du budget annexe des déchets se présentent ainsi :

Recettes 2023	10 193 859
Dépenses 2023	10 750 884
<b>Solde négatif 2023</b>	<b>- 557 025</b>
Excédent reporté de 2022	+ 40 376 070
<b>Excédent cumulé de 2023</b>	<b>+ 39 819 045</b>

Tout comme pour les autres excédents cumulés, s'agissant de simulations, nous arrondirons le montant à **35 MF**.

## L) BUDGET ANNEXE DES DECHETS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Masse	RAR 2023	Budget 2024	Total 2024
<b>1</b>	Les anciennes opérations	5 296 190	107 000 000	112 296 190
<b>2</b>	Les nouvelles opérations	0	843 260	843 260
<b>3</b>	Opération d'ordre	0	7 860 550	7 860 550
	<b>Total</b>	<b>5 296 190</b>	<b>115 703 810</b>	<b>121 000 000</b>

**L.1) Les anciennes opérations**

Opération	Libellé	RAR 2023	Budget 2024	Total 2024
2020/24	Remplacement du tractopelle 205 811 P	0	22 000 000	22 000 000
2021/13	Achat d'un BOM de 10m3	0	44 500 000	44 500 000
2021/14	Achat d'un BOM de 5m3	0	24 500 000	24 500 000
2023/12	Achat de 2 véhicules	0	16 000 000	16 000 000
2023/16	Achat de 2 broyeurs	5 296 190	0	5 296 190
<b>TOTAL ANCIENNES OPERATIONS</b>		<b>5 296 190</b>	<b>107 000 000</b>	<b>112 296 190</b>

Les opérations seront détaillées dans le rapport de présentation des budgets 2024.

**L.2) Les nouvelles opérations**

Thème	Budget 2024
Investissement divers pour les déchets	843 260
<b>TOTAL NOUVELLES OPERATIONS</b>	<b>843 260</b>

Tableau des grandes masses budgétaires de la section d'investissement du budget annexe des déchets ménagers:

RECETTES INVEST.			DEPENSES INVEST.		
	F	%		F	%
SUBVENTION EQUILIBRE	56 853 575	47	ANCIENNES OPERATIONS	112 296 190	93
SUBVENTION DETR	16 907 625	14	NOUVELLES OPERATIONS	843 260	1
SUBVENTION DDC	3 430 000	3	OPERATION D'ORDRE	7 860 550	6
AMORTISSEMENTS	8 808 800	7			
EXCEDENT REPORTE	35 000 000	29			
<b>TOTAL</b>	<b>121 000 000</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>121 000 000</b>	<b>100</b>

## V - CONCLUSION

D'une manière générale et en termes d'orientations budgétaires :

- en comptabilisant les 3 budgets, il apparaît que les budgets de 2024 sont supérieurs de **319 MF (+ 11%)** par rapport au budget global de 2023. Cette augmentation provient des deux sections mais principalement de celle d'investissement du fait de deux grosses opérations prévues (l'extension du cimetière et l'aménagement du RIMAPP).

Budget principal 2024	Budget annexe de l'eau 2024	Budget annexe des déchets 2024	Total budgets 2024	Budgets 2023 Rappel	Variation 2024/2023
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
1.715 MF	222 MF	225 MF	2.162 MF	2.061 MF	+ 101 MF
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
742 MF	100 MF	121 MF	963 MF	745 MF	+ 218 MF
<b>TOTAL GENERAL</b>					
2.457 MF	322 MF	346 MF	3.125 MF	2.806 MF	+ 319 MF

Pour l'instant, il ne s'agit que de chiffres prévisionnels mais, les résultats définitifs seront légèrement meilleurs mais il ne devrait pas y avoir une trop grande différence. Lors du vote des budgets, les résultats définitifs seront connus.

La rigueur et la prudence doivent par conséquent rester de mise encore une fois dans l'exécution de l'exercice budgétaire de 2024.

Madame le Maire,  
Teura IRITI